Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 46 (1908)
Heft: 48

Artikel: Gai ! Gai ! Marions-nous !
Autor: P.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-205485

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

moins béotien qu'on veut bien le dire ! N'est-ce pas, en effet, faire preuve d'un véritable esprit d'initiative, d'une réelle persévérance, que de concevoir et de mener à bien des entreprises aussi compliquées que celles dont nous parlons, sans autre concours que celui des ressources locales, surtout sans appel à des professionnels.

Et n'applaudit-on pas avec d'autant plus de plaisir aux succès de tous ces artistes amateurs, que rien, dans leur vie de tous les jours, ne les désigne et ne les prépare pour pareille tâche.

Ne faut-il pas, dès lors, rendre un juste hommage à la patience et à la persévérance de ceux qui assument la direction de ces entreprises, à l'effort accompli par chacun, qui, après le dur labeur de la journée, a donné encore son loisir et sa peine pour assurer la réussite complète. Et ce sacrifice — car c'en est un — est consenti par tous avec joie.

Ainsi le théâtre populaire, qui tend à s'implanter chez nous, devient un agent puissant de développement intellectuel et artistique et, par les concours qu'il appelle de toutes parts, un élément de solidarité entre gens d'une même contrée, qu'il attache aussi plus solidement au sol natal.

Un autre avantage et non moins précieux de ces représentations populaires, c'est d'avoir donné naissance à toute une littérature théâtrale, bien de chez nous, qui nous change de la comédie étrangère, dont les milieux et les personnages ne nous sont pas toujours familiers et que fort peu de nos amateurs peuvent rendre comme il convient.

Pour petit qu'il soit, buvons donc le plus possible dans notre verre. Les nécessités de la vie et le courant naturel des choses, qui nous pousse de plus en plus vers la solidarité universelle, nous défendront toujours assez d'un chauvinisme exagéré et ridicule.

Vive notre théâtre national ! BLIE.

*

Prochaines représentations : Samedis 28 novembre, 5 et 12 décembre, à 8 ¼ h. du soir. — Dimanches 29 novembre, 6 et 13 décembre, à 4 ¼ heures après-midi. Les matinées se terminent à 6 ¼ heures.

Remerciements.

O mille fois merci, mon Dieu, de m'avoir donné l'intelligence et le besoin et la volonté de passer ma vie entière dans les champs, dans les bois, dans les prairies, sur les rives des fleuves, sur les grèves et les plages de la mer, — et surtout de m'avoir donné un esprit, un cœur et une âme capables d'admirer, de comprendre ces vrais trésors et cette richesse, — qui m'ont rendu si facile et si heureux de me passer des autres !

Merci de m'avoir révélé combien les roses, les violettes, les giroflées des murailles et la rosée au soleil levant, — sont plus belles que les rubis, les améthystes, les topazes et les diamants; — de m'avoir appris combien la liberté l'emporte sur les honneurs et les dignités — et combien il est plus doux d'être maître de soi-même, que de commander aux autres, — c'est-à-dire de n'être ni à l'un ni à l'autre bout de la chaîne et de la laisse !

ALPHONSE KARR.

Bébé et sa maman passent devant un aveugle :

— Tiens, Paulet, voilà un sou pour ce pauvre homme.

— Oh ! non, m'man, pas à celui-là, il ne verrait pas que c'est moi qui le lui donne !

*

Lu à Menton sur la porte d'une auberge :
« Bon vin, bonne bière, bon dîner à bon goût. »

GAI ! GAI ! MARIONS-NOUS !

UN de nos amis, autrefois instituteur dans un village du canton, nous a conté la bonne histoire que voici :

C'était au gros des chaleurs, quelques jours avant les vacances caniculaires. Tout le village était aux champs. Dans la classe, où les stores baissés entretenaient une ombre tiède, les malheureux bambins avaient des figures résignées de prisonniers. Ils ânonaient sans conviction les immortels principes de Larive et Fleury. Pour tout dire, ils s'ennuyaient autant que moi.

Vers dix heures, un peu avant la récréation, une fillette vient frapper à la porte :

— Monsieur le régent, c'est M. Pache qui vous fait demander si vous voulez être témoin pour un mariage ? y trouve personne d'autre !

M. Pache remplissait les redoutables fonctions d'officier d'état civil. A ce titre, il présidait à l'embarquement des conjoints sur la galère du mariage.

Après avoir octroyé un quart d'heure de liberté à mes élèves soudain ranimés, je me dirigeai donc vers la Maison-de-Ville.

Les époux attendaient dans le corridor. Lui, un garçon entre deux âges, le chapeau sur l'oreille, présentait absolument le type de ces ouvriers de campagne qui changent souvent de maître. Il avait des souliers neufs, garnis de clous qui donnaient à ses semelles l'aspect de mâchoires de requins. Un veston propre, des pantalons de grisette ayant conservé le pli du neuf, un cordon rouge et blanc noué sous son col de chemise roide d'amidon, indiquaient clairement qu'il se préparait à vivre une heure solennelle. Elle, une robuste fille aux charmes envahissants, baissait les yeux d'un air embarrassé sous un chapeau empanaché de roses rouges et de verdure.

On attendait le « pétabosson », parti à la recherche d'un second témoin.

— Alors, c'est vous qui venez comme témoin ? me dit l'homme, pour engager la conversation.

— Eh ! bien oui.

— Vous êtes bien gentil de vous déranger pour ça. Voyez-vous, je ne savais pas qu'il fallait tant de commerce pour se marier !

Puis, heureux de trouver un confident, il ajouta, en clignant de l'œil vers sa future :

— Y a pas trois semaines que je la connais, c'te gaillarde !...

Le « pétabosson » arrivait, suivi d'un vieux paysan, qu'il avait réussi à trouver dans le voisinage.

On entra dans la salle et l'officier d'état civil invita d'un geste gracieux les fiancés à prendre place dans les fauteuils préparés pour la circonstance.

Puis ce fut la lecture des textes consacrés. Le conjoint, très crâne, caressait ses moustaches et se rengorgeait d'un air satisfait. Sa promise, visiblement embarrassée, ne savait que faire de ses mains. Elle répondit d'un « oui » résigné et maussade à la question solennelle du magistrat.

On se leva pour les signatures. Quand ce fut son tour, la femme prit la plume, gauchement :

— Mais, monsieur, que faut-y mettre ?

— Signez de votre nouveau nom, du nom de votre mari, Schwitzguebel !

Puis, comme elle hésitait encore :

— Allons, madame, c'est bien facile !

— Bien facile, c'est bon à dire ! Un nom comme ça !...

Qui sait, après tout, s'ils n'ont pas fait un excellent ménage ? P.

Curieux assemblage. — L'avis suivant a paru l'autre jour dans un de nos journaux :

« Gymnase classique, livres superbes à vendre, égouttoir, chaise percée, etc. S'adresser, etc. »

La veine. — Deux amies d'enfance se retrouvent après une longue séparation et échangent leurs confidences :

— Oui, ma chère Sophie, je suis veuve depuis six mois.... et toi ?

— Oh ! moi, il y a bientôt trois ans !

— J'ai toujours remarqué que tu avais plus de chance que moi !

L'occasion manquée. — Le président du tribunal essaie de réconcilier les époux :

— Comment voulez-vous que je prononce le divorce contre vous ? Vous ne vous êtes même jamais battus !

Le mari, avec un soupir :

— Ce ne sont pourtant pas les occasions qui nous ont manqué.

AU TEMPS DES TORTURES

TANDIS qu'en France on discute encore du maintien ou de l'abolition de la peine de mort, voici quelques détails curieux sur le bourreau et les supplices en pays neuchâtelois à la fin du 18e et au commencement du 19e siècle. C'est toujours M. F. Robert, du Locle, né à Couvet en 1792, qui nous les donne. Ecoutons-le.

Notre législation criminelle était bien sévère alors ; je dirai plus, elle était barbare et inhumaine.

Les accusés n'avaient pas le droit de prendre un défenseur, les jugements se rendaient à huis-clos, le petit conseil, composé je crois de 24 membres, se constituait en cour de justice sous la présidence du maire de la ville, qui remplissait en même temps les fonctions d'accusateur public, interrogeait les accusés et les jugeait.

Cela sentait le moyen-âge.

Le moindre délit (je ne dirai pas le moindre crime), était puni de la flagellation publique, à laquelle on ajoutait souvent *la marque*. Le patient épuisé par la perte de son sang et par la douleur tombait en défaillance.

C'était horrible.

Et le tourniquet, l'affreux tourniquet ! je l'ai vu sur la place du marché au-dessous de la tourelle en saillie de l'ancien Trésor, où est aujourd'hui (1864) le café Robert.

Le condamné était enfermé dans une cage en bois, montée sur pivots, dans laquelle il n'y avait juste que la place pour se tenir debout. Les enfants (toujours cruels) allaient faire tourner la cage jusqu'à ce que le malheureux fût pris de vomissements.

Les femmes de mauvaise vie étaient promenées dans la ville par le bourreau. Elles portaient un écriteau sur la poitrine et étaient précédées de tambours, qui battaient une marche particulière ; puis on les conduisait à la frontière.

Le supplice de *la roue* fut encore appliqué à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci. On parla longtemps dans le Val-de-Travers de Pallaton, roué vif au gibet de Môtiers en 17...

Vers 1802 ou 1804, on roua, pendit et décapita la famille Favre, de Chézard, reconnue coupable d'assassinats avec des circonstances horribles. Le père fut roué, la mère et l'aîné des fils décapités et le cadet pendu. On racontait alors (je m'en souviens bien) qu'une indiscrétion sans doute involontaire de leur petite fille avait éveillé l'attention de la justice, et qu'au moment où on les arrêta, ils allaient la brûler dans le four qu'il avaient chauffé à cette intention.

On n'obtint des aveux qu'en les mettant à la torture.

Vers la même époque on roua encore un nommé Bauer, à Valangin.

J'ai vu dans la prison de Neuchâtel, les instruments de la torture et autres supplices.

La torture ne fut abolie qu'en 1815.

Le supplice des trois Français.

Trois Français, de passage dans la principauté, commirent un vol. Il s'agissait de quelques montres de la valeur d'environ 200 francs. Ils furent condamnés et pendus au gibet de Neuchâtel.

Au dessous de la terrasse de l'Eglise, on avait construit en planches une espèce de cirque, avec